

VILLE DE LAXOU



PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2011

ETAIENT PRESENTS

MM. GARCIA, ANTOINE, PINON, MELLE BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, M. VERHULST, MME ROY, M. VAUTRIN, MME WIESER, MM. THOMAS, LECA, MMES LIGIER, TAGHITE, PICARD, GIRARD, CHRISMENT, FERNANDES, POIROT, MM. HAYOTTE, HERTZ, GHISLAT, MME BARDEAU, M. GERARDOT, MME DOUX, M. LEJEUNE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

MME NASSOY, M. REICHHART, MME MACRON, MM. CAILLET, MACHIN, BAUMANN, MME EPHRITIKHINE.

PROCURATIONS

MME NASSOY, M. REICHHART, MME MACRON, MM. CAILLET, MACHIN, BAUMANN, MME EPHRITIKHINE ont respectivement donné procuration à MM. LECA, VAUTRIN, ANTOINE, GARCIA, VERHULST, GERARDOT, MME DOUX.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

M. PINON n'a pas pris part au vote de la question n° 1.

MME BARDEAU n'a pas pris part au vote de la question n° 3 à n° 12.

M. FRESSE n'a pas pris part au vote de la question n° 4.

MME PARENT HECKLER et M. GERARDOT n'ont pas pris part au vote de la question n° 5.

MM. ANTOINE, PINON, MME PICARD et M. GHISLAT n'ont pas pris part au vote de la question n° 7.

MME FERNANDES n'a pas pris part au vote de la question n° 7 à n° 12.

MM. THOMAS et GERARDOT n'ont pas pris part au vote de la question n° 8.

M. THOMAS n'a pas pris part au vote de question n° 9.

MM. GHISLAT ET GERARDOT n'ont pas pris part au vote de la question 12.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Picard secrétaire de séance. Il énonce les procurations.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2011

Monsieur le Maire fait circuler la parole. Monsieur Hertz rappelle qu'il avait transmis par informatique l'amendement proposé par Laxou Autrement afin qu'il soit joint au procès-verbal. Madame Chrisment rappelle quant à elle les propos qu'elle a tenus lors de la dernière séance à propos de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour les enfants de 3 à 12 ans et de l'harmonisation des tarifs. Elle précise qu'elle avait signalé que l'ALSH ne rend pas le service attendu par la population, mais que le programme pédagogique existe. Monsieur le Maire suggère à Madame Chrisment de proposer ses amendements aux fonctionnaires, en amont. Madame Chrisment répond qu'elle préfère aborder les sujets en cause en séance. Monsieur Hertz dit qu'il n'existe aucune proximité entre Madame Chrisment et son groupe, cette dernière appartenant toujours à la majorité. Monsieur le Maire en prend note.

VOTE DU CONSEIL :

Approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

QUESTION N° 1

OBJET : REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010.

RAPPORTEUR : M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

En application de l'instruction comptable M14, la Commune votant son budget 2011 en général entre le 1^{er} février et le 31 mars, a la possibilité de reprendre les résultats de l'exercice 2010 dans ce budget.

Les résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2010 de la Commune, qui seront repris lors du vote du budget 2011, le 13 avril 2011, s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	(en euros)
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010	792 810,00
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (2009)	2 248 875,39
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	3 041 685,39
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2010	- 538 128,48
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- 150 459,12
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 688 587,60
REPORTS DE DEPENSES	307 670,00
REPORTS DE RECETTES	0,00
DEFICIT DE FINANCEMENT DES REPORTS	- 307 670,00
PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'EXCEDENT EN RESERVE (couverture du besoin de financement et des restes à réaliser)	996 257,60
Solde d'investissement après affectation (couvert par l'excédent des reports)	307 670,00
Solde de fonctionnement après affectation	2 045 427,79
EXCEDENT GLOBAL APRES AFFECTATION	2 353 097,79

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2010, de confirmer la reprise des résultats cumulés de la section de fonctionnement de 2010 et de l'excédent tel qu'il sera repris lors du budget 2011, le 13 avril 2011.

DEBAT :

Monsieur Fresse fait la lecture de l'exposé des motifs indiqués au rapport concernant la reprise des résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2010.

Monsieur Gérardot indique qu'il ne débattera pas sur la reprise des résultats de l'exercice 2010, en l'absence de Compte Administratif. Le groupe des élus socialistes s'abstiendront donc sur cette question. Monsieur Hertz signale que le Compte Administratif de l'exercice 2010 présente un résultat excédentaire global en constante évolution depuis 2008. Madame Chrisment précise qu'elle interviendra ultérieurement puisque le Compte Administratif n'a pas été distribué.

Monsieur Fresse précise que l'excédent concerne les reports du budget 2010 sur l'exercice 2011.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 8 abstentions : MME CHRISMENT, M. GHISLAT, MME BARDEAU, MM. BAUMANN, GERARDOT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE.

M. PINON, absent de la salle, ne prend pas part au vote.

QUESTION N° 2

OBJET : VOTE DU BUDGET 2011

RAPPORTEURS : MONSIEUR LE MAIRE, M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2011 sont présentées dans le document du budget 2011.

Ainsi que les textes législatifs l'autorisent pour les budgets votés entre le 1^{er} février et le 30 avril, les résultats de l'exercice 2010 sont repris dans ce budget.

La présentation générale du budget est résumée dans le tableau suivant :

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	12 980 244,79			12 980 244,79
Recettes	10 934 817,00		2 045 427,79	12 980 244,79
INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 881 700,00	307 670,00	688 587,60	3 877 957,60
Recettes	2 881 700,00	0,00		2 881 700,00
Affectation			996 257,60	996 257,60

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget 2011.

DEBAT :

Monsieur le Maire précise l'engagement de la Commune. Ce budget a pour objectif de promouvoir les sports, les actions sociales, la culture, la jeunesse et tous les autres secteurs où cela est possible, où chaque euro investi répond à une attente forte des Laxoviens, dans l'intérêt général.

Si d'aucuns, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ont qualifié le projet comme étant sans perspective, ni ambition, Monsieur le Maire précise que ce budget répond à des impératifs réglementaires, par une gestion saine de la Commune, assumée dans la perspective d'une politique de ville durable.

En préambule, Monsieur Fresse remercie l'ensemble du personnel, et notamment celui du service des finances, pour l'attention portée à ce rapport, ainsi que l'ensemble des élus qui ont permis la production d'un budget cohérent, équilibré et responsable : dépenser mieux pour emprunter moins, dans le but de préserver le pouvoir d'achat disponible des Laxoviens.

Il détaille ensuite les fonctions les plus emblématiques qui composent le budget.

Pour la partie « fonctionnement », le budget augmente de plus de 8% par rapport au précédent : cette constatation est cependant à relativiser. En effet, l'exécution d'un budget est souvent inférieure aux prévisions, ce qui permet une gestion sereine et pare aux dépenses non prévues. Les recettes dynamiques prévisionnelles sont évaluées avec prudence, notamment la taxe sur la publicité et celle sur les droits de mutation immobilière.

Les charges liées au personnel représentent 54 % du budget global de fonctionnement. On observe une augmentation de 8 % depuis le 1^{er} janvier 2008, soit 2% en moyenne par année. La progression du prévisionnel 2011, plus forte, correspond à une volonté du maintien et du développement de la qualité du service public, notamment dans les secteurs de la petite enfance, du scolaire, de la culture et de la jeunesse.

Les dépenses des services généraux et de logistique n'ont progressé que de 1 %, malgré la prise en compte cette année de la répartition des charges d'infrastructures, de superstructures publiques et de fonctionnement du quartier du Champ-le-Bœuf en lien avec la ville de Maxéville, et une ligne de dépenses imprévues d'un montant de 120 000 €. L'endettement est mesuré, représentant moins de 270 € par habitant.

Pour la fonction « enseignement formation », la progression est de 9 %, hors frais de personnel, entre 2009 et 2010. Le choix est de privilégier l'éducation et la formation, en allouant des moyens en constante augmentation. Les coûts élevés de l'énergie (dépenses de chauffage, d'éclairage) et les coûts d'entretien des bâtiments, des services de restauration, des salles de garderie contribuent grandement à cette évolution. La charge résiduelle pour la Ville, sur cette seule fonction, représente plus d'un million d'euros.

La fonction « culture » contribue à la maîtrise du budget, en raison notamment de dépenses importantes réalisées les années précédentes, permettant une baisse des charges sur la Médiathèque. Le soutien particulier envers les associations est maintenu, tout comme l'organisation de la manifestation « En Dehors des Sentiers Battus ».

La fonction « sport et jeunesse » prévoit, pour la partie sport, le lancement du projet « Education Par le Sport », ainsi que la rénovation du parcours de santé et pour la partie jeunesse le développement des ALSH, grâce à un aménagement et une harmonisation des tarifications.

La fonction « interventions sociales et santé » est constituée essentiellement de la subvention d'équilibre de 800 000 € du CCAS, des aides aux personnes en difficulté et des services aux personnes âgées.

La fonction « famille » prend en compte les modifications des conditions d'accueil en école maternelle, imposées par l'Education Nationale, lesquelles ont entraîné l'an dernier la saturation des structures d'accueil municipales. Par ailleurs, la forte augmentation des subventions allouées aux structures d'accueil pour la petite enfance extérieures à celles de la Ville et accueillant des enfants de Laxou entraîne une augmentation de 50% des besoins de financement de la sous fonction « crèches ».

Evoquant la fonction « action économique » et donc les Relais Emploi et la Mission Locale, Monsieur Fresse souligne le rôle essentiel de ces structures en matière de services de proximité.

Monsieur Fresse détaille ensuite le budget d'investissement.

Il évoque la réalisation partielle du budget en 2010 : des mesures ont été prises pour le présent exercice en matière de planification et elles porteront leur plein effet dans les prochains mois, puisque nombre de marchés publics ont déjà été lancés. En dépit de la régression de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement, mais grâce à un endettement actuel limité, la capacité de financement propre couvre 45% du besoin global de la Commune, soit plus que le niveau d'emprunt prévisionnel de 1 215 000€. Ce dernier comprend 117 000€ de dépenses imprévues et ne tient pas compte du produit de cessions de terrains communaux.

Monsieur Fresse souligne la part de ce budget affectée aux immeubles et aux équipements scolaires, à l'aménagement urbain, aux équipements sportifs : la modernisation et l'entretien du patrimoine communal sont en route.

Monsieur Fresse confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation de la part communale dans les impôts locaux et indique que le taux de la taxe d'habitation a progressé seulement de 12 % en dix ans, et plus du tout depuis 2006. Dans certaines communes de taille identique, cette taxe a progressé pour la même période de 50%. Les recettes fiscales directes ne progressent que de 0,5 %, en raison de la baisse de 1 % de l'allocation compensatrice TPU.

Pour conclure, Monsieur Fresse rappelle l'attachement de l'équipe municipale à gérer au mieux les deniers publics, afin que le poids de la dette et donc des prélèvements futurs qui en découlent, soient le plus acceptables possible.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Antoine souhaite intervenir sur deux points. Le premier est relatif aux reproches concernant l'achat de terrains et la vente du patrimoine. Il précise qu'il ne s'agit ni de spéculer ni de brader, mais de s'adapter à l'évolution des besoins de la collectivité et de saisir les opportunités pour préparer l'avenir. Le second point concerne les frais d'études. Monsieur Antoine explique leur nécessité dans une démarche de réflexion et de décision, notamment au niveau du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dans lequel des opérations particulières d'aménagement ont été intégrées.

Monsieur Pinon précise les ambitions de la Ville, dans le cadre de ce budget qu'il décrit comme :

- responsable, réaliste, prudent et exigeant,
- dynamique, en référence à la rénovation urbaine dont la vocation est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, de manière à marier l'humain et l'urbain,
- solidaire. Cette solidarité se matérialise également dans le programme, le maintien des structures en matière d'emploi - Relais Emploi et Mission locale - qui accompagnent les 1 000 Laxoviens en recherche d'emploi. L'organisation du forum et challenge « foot et entreprises » facilite lui, la rencontre employeurs/jeunes.

Monsieur Pinon évoque la réduction du budget de l'Etat pour les Contrats Urbains de Cohésion Sociale d'environ 25 %, et en parallèle le maintien des projets déposés au titre du CUCS. Il souligne les efforts de la Commune pour maintenir son soutien au monde associatif. Il conclut en rappelant l'engagement de l'équipe municipale pour faire de Laxou une Ville de la solidarité et de la citoyenneté, où les valeurs républicaines gardent tout leur sens.

Madame Parent Heckler prend la parole. Elle constate avec désolation que les conseils municipaux se suivent et se ressemblent : elle évoque les allocutions nombrilistes, les raisonnements à l'emporte-pièce et la méconnaissance des particularités laxoviennes de la part d'une l'opposition stérile.

Pour ce qui concerne le budget 2011, elle rappelle la planification pluriannuelle des travaux depuis le début du mandat : la totalité des blocs sanitaires des écoles a été rénovée, d'autres ont été créés entre 2008 et 2011. Le budget 2011 s'oriente vers une rénovation des sanitaires et des vestiaires des gymnases scolaires et se poursuivra sur plusieurs années, accompagnée d'une remise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) et de sécurité : création d'issues de secours, démolition ou réfection de bâtiments vétustes, emploi de nouveaux matériaux à forte résistance au feu... Tout ceci ayant une incidence budgétaire non négligeable.

Madame Parent Heckler rappelle la planification pluriannuelle pour l'équipement mobilier et le matériel informatique : après les groupes scolaires Zola en 2009 et Schweitzer en 2010, le budget 2011 prévoit le renouvellement du pôle informatique de l'école élémentaire Louis Pergaud. La dotation des classes se fait elle aussi de façon pluriannuelle avec l'acquisition d'ordinateurs portables, de vidéo projecteurs, d'imprimantes sur la totalité des écoles, ainsi que le remplacement du mobilier scolaire, des aires de jeux, du matériel sportif.

Ainsi, le budget 2011 elle démontre l'effort particulier apporté :

- par la mise en place de personnel sur les écoles et l'amélioration organisationnelle, avec une ATSEM ou une personne titulaire du CAP Petite Enfance affectée par classe d'école préélémentaire,
- par la progression de l'encadrement en restauration scolaire et en garderie,
- par la formation du personnel d'encadrement,
- par l'achat de jeux, de mobilier et l'apport de livres de la médiathèque, qui permettent d'améliorer les conditions d'accueil en garderie,
- par une nouvelle manière de gérer le chauffage dans les écoles, en fonction des températures extérieures et non plus seulement en fonction de dates préétablies.

Tous ces éléments impactent directement le budget 2011 et entraînent une hausse de la participation des familles que la commission scolaire a décidé de limiter à hauteur du taux de l'inflation, soit au maximum 60 centimes d'euros par mois, ce qu'a fustigé l'opposition, en particulier Monsieur Hertz quelques instants auparavant !

En ce qui concerne le dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant, Madame Parent Heckler signale la mise en place d'activités nouvelles pour répondre aux souhaits des enfants, tout en limitant l'impact sur le budget : le coût par enfant est passé de 534 € en 2000 à 457 € en 2010, en augmentant l'offre et la qualité des activités offertes. Parallèlement, le subventionnement de l'Etat diminue d'année en année (177 000€ en 2000 et 2 000€ pour l'année scolaire 2010/2011). Malgré l'augmentation de la part résiduelle de la Ville, la reconduction du dispositif n'est pas remise en cause par une volonté communale, tout comme la politique de soutien de la Municipalité à destination de projets spécifiques au sein des écoles, sur le temps pédagogique.

Madame Parent Heckler conclut en précisant que le budget reflète la volonté d'optimiser les conditions d'accueil des enfants et de permettre aux équipes enseignantes de travailler dans de très bonnes conditions. Elle remercie les fonctionnaires pour leur travail de recherche et d'analyse, qui a permis de fournir aux membres de la commission scolaire des données complètes, nécessaires à une juste réflexion. Elle rappelle que, globalement, 53% du coût des services scolaires utilisés par les enfants sont pris en charge par la commune.

Madame Chrisment fait remarquer que le dispositif d'ATE a été mis en place par Monsieur Guillaume qui l'a assumé avec compétence et énergie, et ce dispositif est simplement poursuivi actuellement. Pour revenir sur l'intervention de Monsieur Pinon, elle signale les conditions de vie difficiles aux Provinces et évoque les entrées des immeubles Savoie, Champagne, Hainaut et Anjou. Madame Chrisment s'adresse ensuite à Monsieur le Maire pour apporter quelques rectifications sur des propos qui auraient été détournés, notamment en ce qui concerne l'accueil de loisirs, en particulier sur les horaires proposés. Ces horaires ne sont pas, selon elle, en adéquation avec la vie professionnelle des parents, l'ALSH ne rend donc pas le service que l'on attend de lui. En ce qui concerne la reprise des

résultats de l'exercice 2010, Mme Chrisment évoque un budget à l'image de Monsieur le Maire, sans précision, sans constance. Elle souligne l'augmentation des frais de communication et l'absence de projet innovant pour la Ville. Puis Madame Chrisment commente certaines des pages du rapport de présentation du budget 2011 et demande des explications notamment :

- Sur un chiffre en investissement page 3 de 2 404k€, alors que page 33 la somme se monte à 3 158k€,
- Sur l'augmentation des dépenses de 1576k€ et la baisse des recettes de 425 k€ et sur l'augmentation des frais de personnels de 350 k€ et sur l'embauche d'une conseillère personnelle en communication avec un salaire annuel de 50 000 €,
- Sur l'augmentation de 6,67 % de la ligne « rémunération brute non titulaire », et l'oubli de la mention du poste de la conseillère particulière,
- Sur un manque de compréhension concernant les compensations des arrêts maladie et les charges de personnel,
- Sur les « fromages » qui ne peuvent renseigner sans éléments de comparaison
- Sur une différence entre le prévisionnel et le réalisé en ce qui concerne l'assemblée locale ainsi que pour la communication,
- A propos des jumelages avec l'Allemagne et le Mali, et en particulier au vu des événements internationaux en Lybie, Madame Chrisment propose de tripler l'aide financière au Mali,
- Sur l'augmentation de 11900 € des dépenses hors personnel de l'Hôtel de Ville,
- Concernant la baisse de fonctionnement de la police municipale, qu'il faudrait considérer comme une hausse de 7500 €,
- A propos de l'enseignement primaire, concernant la hausse du budget, alors que les effectifs baissent et que les classes ferment,
- Pour la restauration scolaire, constat ou prévision,
- Pour les garderies scolaires, par rapport à la recette réalisée en 2010 et la perte de 5 500€ prévue en 2011,
- Sur la baisse de 83 300 € des recettes prévues pour les manifestations sportives,
- Sur la baisse de 42,3% des recettes prévues pour la jeunesse,
- Sur la différence de chiffres pour les services communs entre le réalisé en 2010 et le budget 2011,
- Page 24, la dépense est de 1,3 K€ au lieu de 1,2K€,
- Sur l'augmentation de plus de 175% des recettes et sur l'augmentation des dépenses de 18 200 € pour les contrats de ville,
- Sur la baisse de 23 500€ sur les loyers perçus des logements communaux,
- Sur le chiffre de la page 3 qui augmente à la page 33 de 2 404 K€ à 3 158 K€, alors que les projets sont toujours les mêmes, tels que les remises aux normes des bâtiments communaux, les frais d'études, la création d'un poste de conseillère en communication, et sur l'opportunité de contracter un emprunt à hauteur 1 215K€, vu la capacité de financement de 1 380K€ et un excédent de 996 257€,
- Sur l'achat de véhicules pour 48 000€, pour quels usages et quels modèles.

Madame Chrisment relève le manque de projets et l'approximation du budget, ainsi que les changements de sommes entre le rapport de présentation et le budget. Sur le budget 2011, Mme Chrisment fait remarquer une baisse de 17 400 € pour l'eau et l'assainissement, et une augmentation des locations mobilières. Elle s'étonne des montants budgétés pour des frais d'études, de l'augmentation des frais de télécommunication et demande à quoi correspondent les lignes « concours et autres services extérieurs ». Concernant la formation des élus la somme votée par le Conseil le 31 mars 2011 ne correspond pas à celle mentionnée.

Monsieur Hayotte prend la parole pour évoquer la surévaluation des dépenses et le décalage entre prévisions et dépenses réelles. Il fait remarquer une progression des dépenses de 8% et un décalage entre les dépenses d'énergie, et qualifie d'utopique une utilisation drastique des engins. Il donne libre cours à son imagination en se demandant si l'on utilisera des moutons pour la tonte cet été et si l'on recourra à la transhumance comme à Malzéville. Monsieur Hayotte fait référence aux nombreuses études menées et signale qu'il n'y en avait aucune en 2009. Il cite la différence entre le prévisionnel de 80 000 € et la dépense de 50 000 € en ce qui concerne les travaux menés au gymnase de l'Europe pour la mise en conformité des douches et demande si les travaux ne sont ou non terminés.

Monsieur Hertz signale une progression de l'excédent de 700 000€ en 3 ans et précise que le programme des emprunts traduit une absence réelle de programmation tendant à "gonfler" le budget 2011, en prévision des années 2012-2013 qui pourraient comporter de vastes projets en prévision des futures

élections. Il évoque des annulations d'emprunts en cours d'année, et reproche à Monsieur le Maire « sa politique spectacle ». Il signale la hausse entre le Compte Administratif 2010 et le budget 2011. Il rappelle que les emprunts engagent les finances des collectivités locales et cherche la transparence entre la politique des emprunts et la gestion de la dette.

Monsieur Gérardot remarque une majorité auto-satisfaite. Il ne reprend pas le cumul des chiffres qui selon lui ne disent rien, sauf que la Ville entretient son patrimoine communal et chauffe les écoles.

Il précise que dans le cadre des travaux de rénovation urbaine, ce n'est pas la Ville qui améliore la performance énergétique des logements, mais le bailleur. Tout en remerciant les services pour la qualité et la présentation du budget qui suit le Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur Gérardot remarque qu'à mi-mandat, la majorité cherche toujours son souffle. Il signale qu'elle a mis trois ans pour décider la création d'un poste de 9^{ème} adjoint, délégué au développement durable, souligne une urbanisation à venir non maîtrisée, justifiée par des éco quartiers non maîtrisés et sans débat avec la population. Il évoque l'achat du terrain jouxtant l'Hôtel de Ville, les autres acquisitions de terrains pour plus de 85 000 €, sans aucun débat sur les perspectives. Il fait part de sa position en faveur de projets qui devraient être concertés, dans une démarche prospective devant s'inscrire au profit d'une solidarité urbaine en matière de projets locatifs, pour une meilleure mixité. Il propose de voter la taxe sur les logements vacants et suggère d'améliorer la performance financière pour des projets utiles, en précisant que les éco quartiers sont un label qui ne veut rien dire et qu'ils sont, dès aujourd'hui, la règle avec la "grenellisation" des PLU et la réglementation thermique 2012.

Il reprend certaines rubriques du budget, comme l'accessibilité des bâtiments publics ou seulement 30 000 euros sont inscrits dans le budget en 2011 pour développer l'accessibilité des bâtiments publics (Un diagnostic évalue les dépenses à près de 1 million d'euros pour une mise en conformité obligatoire par la loi en 2015) ; Il redemande pour la troisième année de mettre en œuvre l'exonération partielle de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées.

Il évoque la fermeture du groupe scolaire Pasteur, patrimoine qui se trouve inoccupé qui devait selon le Maire éviter d'autres fermetures de classe. Puis, il évoque la fermeture de deux classes, dont une au sein du groupe scolaire Victor Hugo.

Monsieur Gérardot revient sur la légère diminution des excédents budgétaires qui reste néanmoins énormes ; un excédent brut d'un montant de 3 041 685 € correspondant à un excédent net de 2 248 875 €. Monsieur GERARDOT précise que la ville de LAXOU est mal gérée et cela fait 3 ans qu'il le signale dans le cadre d'une insincérité budgétaire. Il remet en cause la communication du Maire qui dit ne pas augmenter les impôts. Monsieur GERARDOT rappelle au Maire qu'il a voté avec sa majorité UMP à la communauté urbaine une augmentation de 14,5% des impôts en 3 ans et en additionnant les bases le pouvoir d'achat des laxoviens a diminué de 19,8%.

Cela montre la mauvaise foi du Maire. Monsieur GERARDOT précise au maire qu'il a perdu les valeurs de la réalité quotidienne des habitants en appliquant de telles hausses d'impôts et en revendiquant le contraire en permanence.

Cette amnésie sélective est choquante et ne marque pas le courage politique du maire pour des choix qui sont respectables dans une démocratie, mais qui peuvent être discutables s'ils sont affirmés dans la transparence.

Monsieur GERARDOT cite certains projets communautaires dispendieux soutenu par le maire, comme l'agrandissement du stade Marcel Picot, l'aménagement de la place Charles III, alors que les lignes de transports du PDU stagnent. Il signale les imputations budgétaires pour certains grands projets au détriment de la ligne 2. Il regrette l'absence de débat au conseil municipal concernant l'évolution des périmètres des EPCI alors que le maire représente LAXOU à la CDCI. Ces mutations pourraient avoir de fortes répercussions sur le budget communal. De plus Monsieur GERARDOT regrette l'absence de débat sur les transferts automatiques de certains pouvoirs de police du Maire à l'EPCI, sans la prise d'une délibération contraire du Conseil Municipal.

Il évoque également la création d'un poste de collaborateur de cabinet pour 50 000 euros en période de crise, et se réjouit de l'inscription d'un bilan énergétique pour le patrimoine municipal qu'il réclame depuis plus de trois ans, trois ans de perdu.

Il conclut en disant que le budget révèle depuis trois ans une mauvaise gestion, une absence de projets, un abandon de l'amélioration du quotidien des Laxoviens.

Monsieur GERARDOT précise que si Mme Madame Parent Heckler se réjouit que la dépense par enfant est passé de 534 € en 2000 à 457 € en 2010 à l'ATE, le groupe socialiste est triste de ces diminutions budgétaires éducatives.

En conclusion Monsieur GERARDOT précise que le budget de LAXOU révèle depuis 3 ans une mauvaise gestion qui l'inquiète. Il est caractérisé par la peur du débat, l'insincérité, l'absence de projet pour les habitants, et un abandon caractérisé de volonté d'amélioration du quotidien de nos concitoyens. Peut-être pour mettre en œuvre, la veille des élections municipales prochaines, sans doute, quelques projets étincelants pour gommer un terme mandat qui n'aura servi à rien sauf à communiquer.

Madame Wieser répond qu'en matière de PLU, elle a rencontré les riverains des « jardins Voirin » et qu'elle sera attentive à toutes les remarques qui pourraient être formulées. Elle invite les élus à venir nombreux aux réunions publiques. Pour revenir sur le terme de « grenellisation », elle souligne que l'ADEME préconise le minimum. Elle rappelle le travail des différents services municipaux : l'abandon de l'usage d'herbicides, la tonte des pelouses espacée tous les 15 jours, les tailles innovantes, les nombreux travaux réalisés en régie.

Elle précise qu'il n'existe effectivement pas de ligne budgétaire s'appelant « valorisation des sentiers », ce qui n'empêche pas d'intégrer ce point, depuis trois ans, dans le budget, au travers des investissements de matériel, l'abandon des herbicides et pesticides, des travaux en régie, de la sécurisation de certains tronçons et de la création prévue de nouveaux tronçons. Par ailleurs, une Commune ne porte pas seule une OPAV (Opération Programmée d'Amélioration des Vergers), mais la conduit avec des partenaires locaux. Pour une restauration de vergers à grande échelle, il est nécessaire de posséder le terrain pour accueillir un tel projet, ce qui peut être envisagé par la réappropriation de terrains prometteurs.

Pour ce qui concerne la création de corridors verts, Madame Wieser signale la collaboration avec le réseau Mirabel LNE, qui a missionné un stagiaire sur l'élaboration d'une trame verte et bleue autour du massif de Haye. En conclusion, pour répondre sur le non-respect des engagements de l'Etat pour l'environnement, elle précise l'urgence de travailler au niveau local en pesant les interventions sur les milieux naturels au regard de la préservation de la biodiversité et du développement et les moyens offerts par le budget en la matière.

Madame Roy présente l'opération "En Dehors des Sentiers Battus", qui se déroulera du 26 juin à mi-décembre. La présence des artistes fera découvrir les sentiers laxoviens, des concerts, et des représentations théâtrales. Elle rappelle le fonds documentaire de la Médiathèque plus important que celui de Vandœuvre, évoque la fréquentation qui évolue, tant du point de vue des visiteurs que des lecteurs et signale que le lieu, grâce aux récents travaux réalisés, est plus convivial. Elle rappelle aussi le programme des expositions, le club de lecture, de poésie et l'organisation de conférences. Quant au jumelage avec le Mali, sa frontière avec le Niger a restreint les échanges. Comme il n'est pas possible de s'y rendre actuellement, les amis maliens ont été invités à Laxou du 15 mai au 15 juin. Pour élargir le champ des échanges, les amis d'Heubach seront invités également à Laxou.

Mademoiselle Bouguerionne souhaite réagir aux propos de Madame Chrisment.

Pour en revenir aux problèmes que rencontre le Mali, elle demande s'il vaut mieux sauver le Mali ou les Provinces. Quant à la problématique des dégradations, la Ville a peu de moyens, mais est une interface entre les différents acteurs. Dans sa gestion de proximité, elle a priorisé certaines actions qui seront mises en œuvre. Elle affirme que les éléments cités n'illustrent pas la vie du quartier et les liens entre la Ville, les élus et les habitants. Elle signale des moyens supplémentaires alloués pour le fonctionnement des accueils de loisirs, ce qui se traduit par une augmentation de la participation de la Commune de 68 % en 2011. Elle rappelle que l'harmonisation des tarifs de l'ALSH représente une économie pour les familles (6€/enfants) et que la fréquentation est en augmentation.

Elle évoque la signature de la charte « Ville Amie des Enfants », des projets en ce qui concerne l'éducation par le sport et les priorités d'intervention de la Commune dans sa programmation pluriannuelle. Elle conclut en rappelant que la Commune a de nombreux défis à relever et qu'il s'agit de fixer les priorités de manière responsable. Pour elle, le budget montre bien l'équilibre voulu entre la volonté de répondre aux exigences techniques d'entretien du patrimoine communal et celle de développer une politique active envers la population.

Pour répondre aux différentes interventions, Madame Parent Heckler signale l'augmentation du budget en matière scolaire. Elle rappelle les circonstances de la fermeture du groupe scolaire Pasteur, évoquée par M. Gérardot, qui, contrairement à ce qu'il dit, ne s'est pas faite dans la précipitation. Elle rappelle les articles dans la presse, la concertation avec le corps enseignant et les parents, 6 mois avant la décision. Elle évoque l'occupation permanente des locaux par l'APEM, et le service de restauration scolaire. Un tiers des dépenses est affecté à l'APEM, 2/3 à la restauration scolaire et un infime reliquat aux travaux d'entretien courant. En matière d'occupation des locaux, ils sont également fréquentés par les enfants dans le cadre du dispositif d'ATE, ainsi que par les seniors pour les cours d'informatique.

Monsieur le Maire rappelle à ce propos le travail exceptionnel des enseignants, des directrices du groupe scolaire Zola, Mmes Richard et Jacquel, qui ont cru en cette nouvelle carte scolaire et ont œuvré avec beaucoup d'application en ce sens.

Madame Parent Heckler précise encore que la fermeture du groupe scolaire Pasteur a préservé tous les postes d'enseignant et rappelle que les fermetures de classes sont décidées par l'inspection académique.

Monsieur Verhulst dit que le budget fait preuve de raison. En matière de sports, il correspond aux engagements de la Ville vis-à-vis des associations. M. Verhulst évoque un cadre rigoureux, mais ajoute que la Commune ne peut pas pallier les défections de certaines collectivités. Les travaux réalisés et futurs répondent aux besoins des utilisateurs. M. Verhulst rappelle que de nombreux "jeunes" fréquentent les installations communales. Il salue l'ensemble des acteurs, enseignants, bénévoles.

Revenant sur la présentation de M. Fresse, Monsieur Ghislat estime que l'on ne peut pas uniquement comparer la fiscalité locale avec celles des villes de taille comparable, avec le même nombre d'habitants. Il faut aussi parler de tarif au m² pour le calcul de la valeur locative. Il rappelle que Laxou se situe dans les trois premières communes les plus chères de l'agglomération.

A propos du parcours de santé, qu'il compare à un parcours du combattant, Monsieur Ghislat invite les participants à s'y rendre pour constater l'état des lieux. En ce qui concerne la médiathèque, il fait remarquer à l'assemblée la baisse de 30% des acquisitions, et demande comment on peut dire de ce lieu qu'il est magnifique, alors qu'on l'"affaiblit".

Pour répondre à Mademoiselle Bouguerioune, Madame Chrisment précise qu'on ne peut comparer le Mali aux Provinces et qu'en sa qualité d'adjointe, elle ne peut intervenir "sur les emplois, mais simplement aider".

Pour répondre à Monsieur Verhulst, elle demande des précisions sur les achats de médailles, car elle croyait que cela incombait au Comité Social.

Monsieur Verhulst précise qu'il parlait des cérémonies et des frais afférents.

Madame Chrisment signale une incohérence entre deux chiffres concernant la répartition des classes regroupées.

Monsieur Fresse propose d'éclaircir cette question et Monsieur le Maire rappelle qu'un million d'euros sont répartis dans les groupes scolaires comme cela a été indiqué.

Madame Girard évoque les travaux effectués sur le parcours de santé et la programmation de certains travaux cette année, dont des travaux en régie. Elle rappelle encore la politique innovante de la Ville, démontrée notamment par l'adhésion au projet "Education Par Le Sport" et propose à l'assemblée de "retenir ce qui marche". En ce qui concerne le Parcours de santé, elle fait simplement remarquer qu'il s'agit d'un Parcours de santé en forêt, rien à voir avec un parcours du combattant...

En ce qui concerne les débats à propos de la Médiathèque, Madame Roy apporte des précisions supplémentaires en citant le fonds documentaire de Laxou qui propose 183 000 notices par rapport au fonds de Vandœuvre qui en propose 114 282. Elle précise que les temps changent. Ainsi, en raison d'internet, la demande est en baisse en ce qui concerne les DVD. La Médiathèque n'a pas

d'investissement en matière de CD-Rom, mais en aucun cas cela ne se traduit par une dégradation de l'accueil.

Pour répondre aux débats relatifs à la diminution du coût des travaux menés au gymnase Europe, Monsieur Vautrin explique qu'une partie des travaux a été prise en compte dans le cadre du P3 pour l'amélioration des installations d'eau chaude sanitaire, par la généralisation de la pose de mitigeur à colonne dans les gymnases, et que les travaux sont terminés. Monsieur Vautrin évoque ensuite l'achat de quatre véhicules en remplacement des véhicules mixtes (GPL) qui ne sont plus en conformité avec la législation. Ces véhicules GPL ont plus de dix ans et plus de 120 000km, et la mise en conformité est estimée à 1 000 € par réservoir.

Mme Chrisment demande quels véhicules ont été achetés.

Monsieur Vautrin précise que 40 000€ ont été prévus au présent budget et que ces acquisitions entrent dans le cadre des marchés publics.

Monsieur Vautrin revient sur les prévisions des chantiers pour 2011, comme l'aménagement des vestiaires du gymnase Pergaud, à destination du tissu associatif, la mise en conformité des installations contre la légionnelle et en matière d'accessibilité, les reprises de toitures, les travaux de peinture dans les classes, la démolition des toilettes de l'école primaire Louis Pergaud, dont le marché est en cours. Il souligne la remise en état du patrimoine de la Ville et rappelle les travaux effectués dans les logements communaux, réalisés en régie, qui représentent une trentaine de chantiers, tous corps d'état confondus : remplacement de chaudières par des matériels plus performants, travaux d'étanchéité, remplacement de fenêtres, mise aux normes des installations électriques, traitement de charpentes Il démontre le côté parfois aléatoire des travaux prévus initialement, mais aussi la réactivité et les capacités d'ajustement dont il faut faire preuve en cas d'imprévus et il remercie à ce propos tous les agents des services techniques.

Il énumère les travaux de rénovations 2011, tels que les réfections des toitures du CILM, du Centre Social et du site Pasteur, les activités du dispositif d'ATE, le Pôle Informatique scolaire et la restauration scolaire, les travaux de réfection de la salle Hausermann, et divers travaux de maçonnerie, la poursuite des remises aux normes, en matière d'accessibilité, d'ascenseurs, de légionnelle. Il précise que certains chantiers doivent être programmés sur plusieurs exercices.

Monsieur Fresse demande de considérer le global et non le détail, et insiste sur la transparence, la responsabilité, le dynamisme et la solidarité avec les Laxoviens reflétés par ce budget. Pour répondre aux diverses interventions faites en séance, il précise que si l'on veut parler de programme peu ambitieux, ce budget a été préparé avec sérieux, avec un fort investissement de chacun, que les investissements sont comparables à ceux des autres Communes. Pour ce qui concerne l'excédent 2010, on «sait d'où il vient et où il va», il convient de considérer Laxou et non le Conseil Général ni la Communauté urbaine du Grand Nancy, et pour conclure, il annonce que la mise en place d'une taxe sur les logements vacants est à l'étude.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa contribution au débat.

Il souhaite avant tout saluer le remarquable travail réalisé par les élus et les services dans chaque délégation, afin d'œuvrer à la maîtrise des dépenses, sans obérer la capacité d'investissement, tout en maintenant un haut niveau de service à la population dans son ensemble et sa diversité. Cohérence et cohésion guident ce budget.

Il rappelle le courage de Pierre Baumann qui, lors de ses vœux, prévoyait aux Communes des difficultés pour boucler leur budget et confirme que sans le soutien du Département, c'est encore plus difficile ...

Il constate le contexte économique actuel, incluant les hausses énergétiques, le gel des dotations de l'Etat, indique que les collectivités locales, comme les ménages, voient leur pouvoir d'achat reculer et qu'il veillera à ne pas aggraver cette situation. Il souligne la marge de manœuvre extrêmement étroite, et la nécessité de « piloter » avec maîtrise et expertise, en allant de l'avant.

Ainsi, Laxou affirme une maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement et assure un niveau d'investissement par autofinancement, avec son expertise qui permet de limiter le recours à l'emprunt.

Les promesses sont tenues par la non augmentation des taux des impôts communaux et le désendettement de la commune de 10% par rapport à l'an dernier. Ce budget est conforme aux engagements pris vis-à-vis des Laxoviennes et des Laxoviens et il réussit le challenge d'être volontariste dans le choix de ses projets tout en assurant avec sérieux et cohérence l'administration des dépenses et en soutenant ses axes prioritaires liés au bien-vivre des habitants. C'est donc un budget responsable, solidaire, confiant et constructif, présenté avec précision et transparence. Monsieur le Maire précise qu'on ne peut pas faire tout ce que l'on veut : « faire de la politique, c'est avoir du courage dans ses choix », dit-il, faisant référence aux écrits de Monsieur Gérardot.

Il remarque de la part des oppositions, groupe socialiste, groupe Laxou Autrement, Madame Chrisment, que ce sont des oppositions sans proposition et qui n'ont ni sens, ni crédibilité et se caractérisent par une vision étriquée, un manque d'innovation et d'originalité dans l'art de la critique et une vision étriquée. Il constate que les interventions faites en séance n'ont porté que sur moins de 10% de ce budget.

Pour répondre à Monsieur Gérardot, qui parle d'inactivité, d'immobilisme, de manque d'ambition, d'amateurisme, Monsieur le Maire affirme qu'il est plus ardu de faire, de concilier, de progresser, de construire avec des perspectives dans un contexte instable que d'asséner des critiques amères qui ne sont que l'expression d'une déception personnelle. Il souligne les préoccupations des Laxoviens qui sont bien loin des polémiques politiciennes de bas étage et les enjeux qui sont d'une autre dimension.

Pour répondre à l'opposition qui a fustigé la prévision d'augmentation de la masse salariale : pour la part qui incombe à la Commune, Monsieur le Maire assume pleinement la politique salariale, basée sur la reconnaissance du travail fourni, garant de la qualité du service public et du service au public. Il affirme encore sa volonté de promouvoir les agents qui font l'effort de passer un examen professionnel ou un concours, tout en confirmant le coût induit pour la collectivité, et demande si le groupe Laxou Autrement poursuivra ses attaques inadmissibles envers les agents communaux, comme il l'a fait envers la DGS en conseil municipal.

Monsieur le Maire souligne que, depuis le début du mandat, en confiant toujours plus de travaux aux agents en régie sur certains sites, au lieu de passer systématiquement par des marchés publics comme cela se faisait auparavant, il valorise ces agents qui expriment régulièrement le plaisir qu'ils ont à exercer leur vrai métier : peintre, plombier, serrurier entre autres.

Le budget communal étant de 16 millions d'euros, avec 3 millions d'euros d'investissement pour 200 agents, Monsieur le Maire souligne l'impossibilité de faire un parallèle avec le budget de la Communauté urbaine du Gand Nancy, soit 700 millions d'euros, plus de 40 fois celui de Laxou, avec plus de 300 millions d'investissement et plus de 1 200 agents et 150 métiers différents. Il demande de faire un parallèle entre deux Villes de taille comparable.

Il aimerait savoir pourquoi l'Etat depuis cette année, le Département depuis deux ans, ont arrêté, par exemple, leur soutien au dispositif unanimement et nationalement reconnu qu'est l'Aménagement du Temps de l'Enfant. Il y a deux semaines, la presse, une fois de plus, saluait cette initiative et qualifiait Laxou de « premier de la classe » ! Quelques jours plus tôt, dans le cadre de la consultation nationale sur les rythmes scolaires, Laxou était félicitée pour sa réduction des inégalités grâce à ce dispositif. Seule la Communauté urbaine finance encore la Ville.

Cette politique en faveur de la jeunesse, du scolaire et de l'éducation populaire exemplaire et pleinement assumée, satisfait plus de 98% des parents. Monsieur le Maire souligne l'engagement de la Commune pour tout le secteur scolaire. Il insiste sur la qualité du travail constructif réalisé par la commission scolaire, et indique à Madame Bardeau et dirait également cela à Madame Ephritikhine si elle était là, qu'il ne peut pas croire qu'elles répondent avec plaisir aux consignes de vote de leur chef de file lorsque celui-ci impose, pour des motifs purement dogmatiques et idéologiques, à seule fin

d'opposition, de voter « contre » certaines délibérations. Quoiqu'il en soit, il la remercie pour son implication.

Concernant la culture, il précise que la Région refuse de subventionner la rencontre du patrimoine naturel et culturel « En Dehors des Sentiers Battus » au motif qu'elle privilégie « le soutien aux structures professionnelles dédiées à la diffusion de l'art contemporain » (cf. un courrier du 6 avril dernier).

Pour ce qui est du développement durable, il note au passage que le Conseil Général a enfin constitué une commission « environnement » et précise que, si certains dans l'opposition lui reprochent, pour des motifs imaginaires de communication, d'avoir attendu 3 ans pour nommer une adjointe uniquement dédiée à cette délégation, le Président Michel Dinet, lui, aura attendu plus de 12 ans. Il remercie les élus « environnementaux » des efforts remarquables qu'ils fournissent et des heures entières qu'ils consacrent à l'élaboration du futur PLU.

Pour répondre aux propos de Monsieur Gérardot, au sujet de sa présence dans les médias, ou lors d'inaugurations, Monsieur le Maire considère qu'il est de son rôle et de son devoir d'être aux côtés des habitants, de tous les habitants quelles que soient les circonstances, et que c'est une façon de leur rendre hommage, de saluer leur travail au sein des associations de toute nature et quels que soient leur taille et leur objet, de rester toujours attentif aux préoccupations et besoins des uns et des autres. Il rappelle son attachement au lien direct avec les habitants de cette Ville qu'il a toujours priorisé, et ce bien avant son élection en tant que Maire.

Pour conclure, Monsieur le Maire rappelle que la Ville dispose d'atouts majeurs pour ses habitants, qu'il est fier de ce budget qui désendette Laxou sans augmenter les impôts communaux et que tout au long du débat, chiffres à l'appui, il a été démontré que le budget 2011 de la Ville présente des investissements pour faire fonctionner la machine économique et rénover le patrimoine, faisant de la jeunesse scolaire et jusqu'à 16 ans sa priorité, soutenant fortement le tissu associatif sportif, culturel, des anciens et des humanitaires, donnant la part belle à l'environnement, solidaire envers les familles et les plus démunis. Il s'agit d'un budget optimiste, en phase avec son temps, résolument tourné vers l'avenir, adapté et pensé pour chacun, sans discrimination fusse-t-elle positive.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à la majorité. 10 contre : MME CHRISMENT, MM. HAYOTTE, HERTZ, GHISLAT, MME BARDEAU, MM. BAUMANN, GERARDOT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE.

QUESTION N° 3

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011.

RAPPORTEUR : M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Les services fiscaux ont communiqué le 29 mars 2011 les bases prévisionnelles d'imposition locale pour l'année 2011, en ce qui concerne la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Le budget 2011 a été établi à partir des éléments suivants :

- bases 2011 = bases 2010 + 2% pour le bâti, ainsi que le prévoyaient les textes nationaux
- compensations 2011 = compensations 2010

Les différences qui apparaissent entre l'état de notification des taux d'imposition et le budget primitif (+ 11 857 € pour le produit des impositions et - 15 164 € pour les allocations compensatrices) seront régularisées dès le vote de la première décision modificative.

Les diverses caractéristiques de l'évolution 2010 à 2011 des contributions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

EVOLUTION des CONTRIBUTIONS DIRECTES de 2010 à 2011

	TAUX	BASES 2010	PRODUIT	BASES 2010	PRODUIT	TAUX	BASES 2011	PRODUIT	% Produit prévu 2011	
	2010	prévisionnelle	ASSURE 2010	REALISEES	REALISE 2010	2011	PREVISIONNELLES	ASSURE 2011	NOT.10	REALIS.10
TAXE D'HABITATION	7,81%	20 494 000	1 600 581	20 601 025	1 608 940	7,81%	21 033 000	1 642 677	2,63%	2,10%
TAXE SUR FONCIER BATI	8,02%	19 911 000	1 596 862	19 922 034	1 597 747	8,02%	20 329 000	1 630 386	2,10%	2,04%
TAXE SUR FONCIER NON BATI	14,30%	49 200	7 036	49 142	7 027	14,30%	50 500	7 222	2,64%	2,78%
TAXE PROFESSIONNELLE		TPU		0	0			0		
TOTAL DES 3 TAXES			3 204 479		3 213 714			3 280 285	2,37%	2,07%
ROLE SUPPLEMENTAIRE					-8 002			0		
ALLOCATIONS COMPENSATRICES TPU			2 315 361		2 315 310			2 283 500		
ALLOCATIONS COMPENSATRICES			365 777		365 777			350 613	-4,15%	-4,15%
TOTAL DES RECETTES FISCALES DIRECTES			5 885 617		5 886 799			5 914 398	0,49%	

DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES	2 010 réalisé	2 011 prévu	
Compensation pour transformation en exonération des dégrèvements totaux (taux 91) (TH)	190 062	185 248	
Transformation en exonération des dégrèvements de taxe foncière (taux 91)	74 651	71 790	
Dotations spécifiques uniques (TP)		93 575	
Compensation de la réduction de la fraction imposable des salaires	22 189		
Compensation pour abattement de 16% de la T.P.	101 064	78 875	350 613
Allocation de compensation communautaire	2 053 500	2 053 500	2 283 500
Dotations de solidarité communautaire	2 315 310	261 810	230 000
			<i>en provision (CUGN)</i>
TOTAL	2 681 087	2 634 113	

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal de conserver pour l'année 2011 les taux d'imposition fixés en 2010, à savoir :

TAXE D'HABITATION	7,81 %
FONCIER BATI	8,02 %
FONCIER NON BATI	14,30 %

DEBAT :

Monsieur Gérardot signale l'absence de projets et parle de pouvoir d'achat des Laxoviens meurtris, la priorité doit être de ne pas pénaliser ce pouvoir d'achat. Il conclut en rappelant que la Ville voisine ne partage cet immobilisme budgétaire. Pour ces raisons, il annonce que le groupe des élus socialistes ne prendra pas part au vote sur la présente question.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 7 abstentions : A. GHISLAT, C. BARDEAU, P. BAUMANN, C. GERARDOT, V. EPHRITIKHINE, M. DOUX, M. LEJEUNE.

QUESTION N° 4

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE SOCIAL DU PERSONNEL.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou, réuni en Assemblée Générale le 17 mars 2011, a décidé de maintenir et développer les diverses activités organisées, à savoir : arbre de Noël, soirées et journées amicales, versement de primes pour événements familiaux, billetteries diverses, distribution de chèques-vacances et de tickets restaurant.

A ce titre, il sollicite une subvention de la Ville de Laxou qui complétera les ressources de l'association : cotisations des membres, dons et produits des manifestations.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention d'un montant de 33 000 € au Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et le Comité Social du Personnel.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2011 - sous fonction 020.1, nature 65748.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. Fresse, absent de la salle, ne prend pas part au vote.

CONVENTION

ENTRE

La **Commune de Laxou** représentée par son Maire, Monsieur Laurent GARCIA, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2011,

d'une part,

ET

Le **Comité Social du Personnel** de la Ville de Laxou, représentée par sa Présidente, Marie ROBERT,

d'autre part,

PREAMBULE

La Ville de Laxou souhaite apporter son soutien aux activités organisées par les associations, notamment celles à caractère social et culturel qui concernent le personnel de la Ville de Laxou.

Cette contribution communale prend la forme de subventions ou d'aides en nature (locaux, matériel) selon les moyens de la Commune et les règles fixées dans la présente convention.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser, dans le cadre du préambule précédent, les relations entre la Commune et le Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou, dont les interventions sont les suivantes :

- organisation de soirées et journées amicales,
- arbre de Noël,
- versement de primes pour événements familiaux (naissances, départs en retraite, médailles, ...),
- distribution de chèques-vacances et chèques-restaurants,
- participation à des activités sportives et culturelles,

ARTICLE 2 : SUBVENTION

Pour permettre à l'association d'assurer ses activités, la Commune fixe annuellement le montant de son concours financier.

A cet effet, une demande de subvention lui est présentée par l'association pour l'exercice suivant dans les conditions définies à l'article 3.

Pour 2011, le montant de la subvention est de 33 000 €.

La subvention de fonctionnement sera versée en une fois et virée au compte de l'association :

Code banque : 20041

Code guichet : 01010

Numéro de compte : 0068898S031 Clé RIB : 07

Raison sociale et adresse de la banque : La Banque Postale - Centre de Nancy - 54900 NANCY CEDEX 9

Chaque année, le montant sera défini et le versement sera autorisé par une délibération du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : REDDITION DES COMPTES, CONTROLE DES DOCUMENTS FINANCIERS

En contrepartie du versement de la subvention, l'association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, devra :

- formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard avant le 31 janvier de l'année de l'exercice considéré et en tout état de cause au moment de la préparation du budget communal ; cette demande sera accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé ; par ailleurs, toute demande complémentaire pouvant apparaître au cours de l'exercice devra être justifiée par un budget et par un descriptif d'actions nouvelles non prévues initialement. En outre, un bilan des actions déjà réalisées devra accompagner toute demande.
- communiquer à la Commune de Laxou, au plus tard le 30 mars de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par la présidente ou la trésorière, ainsi que le bilan de l'activité écoulée.

L'association devra prévenir de toutes modifications intervenues dans les statuts et la composition du bureau.

D'une manière générale, l'association s'engage :

- à justifier à tout moment sur la demande de la Commune de Laxou, l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à disposition à cet effet,
- à tenir sa comptabilité par référence aux principes du plan comptable général 1982 et aux avis du centre national de la comptabilité relatifs au secteur associatif,
- à désigner un contrôleur aux comptes.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

L'Association souscrira une police d'assurances pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations sans que la responsabilité de la Commune de Laxou puisse être mise en cause. Elle devra pouvoir justifier à tout moment de cette souscription par la présentation d'une attestation annuelle.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci approuvé par le Conseil Municipal de la Commune de Laxou.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION

La présente convention est consentie pour une durée d'un an.

La Commune de Laxou notifiera à l'Association la présente convention signée, en lui faisant connaître la date à laquelle elle aura été reçue par le représentant de l'Etat.

Elle prendra effet à la date de cette notification.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association se révèle significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune de Laxou se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie des subventions qu'elle a versées.

ARTICLE 7 : LITIGES

Le Tribunal Administratif de Nancy est seul compétent pour connaître des litiges relatifs à cette convention.

Fait à LAXOU, le

Le Maire,

La Présidente,

Laurent GARCIA

Marie ROBERT

QUESTION N° 5

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF.

RAPPORTEUR : D. VERHULST

EXPOSE DES MOTIFS :

Le 16 mars 2011, la commission municipale "Sports" a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par les associations sportives.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les propositions émises par la commission spécialisée et d'autoriser le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2011 en sous-fonctions 40 et 415, nature 6574.

DEBAT :

Madame Chrisment propose d'inscrire le montant des années précédentes.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

N. Parent Heckler, absente de la salle, ne prend pas part au vote.

C. Gérardot ne prend pas part au vote.

P. Baumann, absent, ayant donné procuration à C. Gérardot, ne prend également pas part au vote.

SPORTS
DEMANDES DE SUBVENTION 2011

	40		415	
	Service Commun		Manifestations Sportives	
	ASSOCIATION	Montant proposé par la Commission	ASSOCIATION	Montant proposé par la Commission
SPORTS	Amicale Laïque Emile Zola	750,00 €		
	Amicale Laïque Victor Hugo	5 000,00 €		
	Association Football Laxou Sapinière	17 000,00 €		
	Association Sportive Laxou Volley Ball	150,00 €		
	Cercle d'Escrime de Laxou	4 000,00 €		
	Club de Gymnastique Volontaire de Laxou	450,00 €		
	Club Laxovien de Pétéca Sportive	300,00 €		
	Football Laxou Provinces 54	1 000,00 €		
	Laxou Athlétisme	2 000,00 €		
	Laxou Basket Club	3 000,00 €		
	Laxou ça roule	400,00 €	Laxou ça roule Par Monts et Jardins	600,00 €
	Lutte Olympique et Diffusion Culturelle	1 000,00 €		
	Nouvelle Association Badminton Laxou	500,00 €	Nouvelle Association Badminton Laxou Rencontre Heubach/Laxou	200,00 €
			Nouvelle Association Badminton Laxou Poteaux	2 000,00 €
	Sac au Dos	400,00 €		
	Société de Tir de Laxou	3 000,00 €		
	World Trailander	150,00 €	World Trailander Les Belettes	2 000,00 €
	Well Tennis Club	1 000,00 €	Well Tennis Club Les Petites Duchesses	500,00 €
			Association Les Fourasses	3 000,00 €
SPORTS CLB	Association Sportive Laxovienne de Billard	3 000,00 €	Association Sportive Laxovienne de Billard exceptionnelle	300,00 €
	Club de Gymnastique Volontaire du Champ- le-Bœuf	450,00 €		
	MONTANT TOTAL	43 550,00 €	MONTANT TOTAL	8 600,00 €

QUESTION N° 6

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAXOU, LE SLUC NANCY BASKET ASSOCIATION, LE SLUC BASKET PROFESSIONNEL ET L'ASSOCIATION LAXOU BASKET CLUB.

RAPPORTEUR : D. VERHULST

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération du 3 décembre 2009, le Conseil Municipal a voté l'adoption d'une convention fixant les obligations des partenaires qui concourent à la réalisation d'une politique de développement du basket sur la Commune de Laxou, et a autorisé le versement des subventions mentionnées dans la convention. Cette dernière est arrivée à échéance.

Afin de poursuivre le partenariat entre la Ville de Laxou, le Sluc Nancy Basket Association, le Sluc Basket Professionnel et l'Association Laxou Basket Club, il convient de passer une nouvelle convention.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la convention de partenariat entre la Ville de Laxou, le Sluc Nancy Basket Association, le Sluc Basket Professionnel et l'Association Laxou Basket Club, jointe au présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- d'autoriser le versement des subventions mentionnées dans la convention étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 et suivants.

DEBAT :

Monsieur Ghislat s'abstient sur la question. Il signale cependant que le SLUC professionnel est subventionné par la Communauté Urbaine du Grand Nancy, et souhaiterait de ce fait que la subvention soit attribuée à d'autres associations.

Madame Chrisment demande quelle est la durée de la convention liant la Ville à l'association.

Monsieur Verhulst répond qu'elle est d'une année reconductible trois fois. Il ajoute qu'en contrepartie de la subvention allouée, le SLUC offre 300 places à l'année (une place à un match coûte environ 7€), et est présent lors d'évènements sportifs (participation des joueurs professionnels). Il ajoute que les échanges entre la Ville et cette association sont fructueux.

Monsieur le Maire rappelle que cette convention concerne également la mise à disposition de la part du SLUC d'un animateur pour l'ATE, ce qui est important.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 7 abstentions : A. GHISLAT, C. BARDEAU, P. BAUMANN, C. GERARDOT, V. EPHRITIKHINE, M. DOUX, M. LEJEUNE.



VILLE DE LAXOU

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

- La Ville de Laxou, représentée par son Maire, Monsieur Laurent GARCIA, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal, en date du 13 avril 2011.

Et

- Le Sluc Nancy Basket Association, dont le siège social est situé à Nancy, Palais des Sports Jean Weille, rue du Capitaine Guynemer (54100), représenté par son Président, Monsieur Maxime BEI,

Et

- Le Sluc Basket Professionnel, dont le siège social est situé à Nancy, Palais des Sports Jean Weille, rue du Capitaine Guynemer (54100), représenté par son Président, Monsieur Christian FRA,

Et

- Le Laxou Basket Club, dont le siège social est situé à LAXOU, Gymnase de l'Europe, avenue de l'Europe (54520), représenté par son Président, Monsieur Michel TOMELLINI.

La présente convention fixe les obligations des partenaires qui concourent à la réalisation d'une politique de développement du basket sur la Commune de Laxou.

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DU SLUC NANCY BASKET ASSOCIATION

Au titre de la présente convention, le Sluc Nancy Basket Association s'engage à :

- Mettre à disposition un animateur Basket à la Ville de Laxou pour une durée de 8h par semaine en période scolaire, suivant l'organisation décrite ci-dessous :
 - Lundi : 15h -17h
 - Mardi : 15h -17h
 - Jeudi : 15h -17h
 - Vendredi : 15h -17h

Cet animateur interviendra dans le cadre du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant et aura comme objectif prioritaire de faire le lien entre les enfants laxoviens et le Laxou Basket Club.

Le groupe ne devra pas excéder 18 enfants.

- Mettre à disposition un animateur Basket au Laxou Basket Club, à raison de 8 h par semaine, pour entraîner et coacher les équipes et permettre aux joueurs d'intégrer l'école d'arbitrage du SLUC.
- Mettre à disposition le matériel pédagogique nécessaire (à l'exception des ballons) pour mener à bien les activités ci-dessus énoncées.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU SLUC BASKET PROFESSIONNEL

Au titre de la présente convention, le Sluc Basket Professionnel s'engage à :

- a) Faire profiter le Laxou Basket Club de l'image du Sluc Basket à travers :
 - le parrainage de toutes les équipes du club par un seul joueur professionnel,
 - la mise à disposition au Laxou Basket Club d'un quota de 300 places à l'année pour les rencontres du Sluc, avec un maximum de 30 places par rencontre.
- b) Participer à la vie sportive de la Ville de Laxou à travers :
 - l'organisation au mois de mai (qualification ou pas pour les play-offs) à Laxou d'une animation avec la participation de l'équipe professionnelle du Sluc. Cette animation s'inscrirait dans le cadre du "Printemps Laxovien",
 - le Forum des Activités Sportives et Culturelles, au mois de septembre chaque année.

Ces animations pourraient se décliner sous la forme de démonstrations de dunks, concours de tirs à 3 points avec remise de récompenses à l'effigie du club, signatures d'autographes...

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LAXOU

En contrepartie des actions mises en place par le Sluc Nancy Basket Association, la Ville de Laxou assure à cette association une subvention annuelle de 4 000 €.

Par ailleurs, le gymnase La Fontaine, dont la Ville assure la gestion, sera mis à disposition pour des stages pendant les vacances scolaires, sous certaines conditions.

En contrepartie des actions mises en place par le Sluc Basket Professionnel, la Ville de Laxou assure à cette association une subvention annuelle de 2 000 €.

De plus, la Ville de Laxou veillera à la cohérence des actions des différents partenaires.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU LAXOU BASKET CLUB

Le Laxou Basket Club s'engage à accueillir dans les meilleures conditions l'animateur mis à disposition et à l'intégrer auprès des adhérents de l'association.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION / RESILIATION :

La présente convention est conclue pour une année à partir de la date de signature des co-signataires.

La Collectivité notifiera aux associations la présente convention signée, en leur faisant connaître la date à laquelle elle aura été reçue par le représentant de l'Etat. Elle prendra effet à la date de cette notification pour une durée d'un an et sera renouvelable trois fois par tacite reconduction.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Chaque partie qui souhaiterait dénoncer la convention en cours d'exercice devra la dénoncer par courrier recommandé auprès des autres signataires avant la date anniversaire de la présente convention, en tenant compte d'un préavis d'un mois.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher ensemble une solution amiable aux difficultés que poserait l'application de la présente convention.

En cas d'impossibilité de parvenir à un tel accord, le Tribunal Administratif de Nancy sera seul compétent.

Fait en 4 exemplaires originaux, à Laxou, le

Pour le Sluc Nancy Basket Association
Le Président,

Pour le Laxou Basket Club,
Le Président,

Maxime BEI

Michel TOMELLINI

Pour le Sluc Basket Professionnel,
Le Président,

Pour la Commune de Laxou,
Le Maire,

Christian FRA

Laurent GARCIA

QUESTION N° 7

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL.

RAPPORTEUR : A-S ROY

EXPOSE DES MOTIFS :

Le 21 mars 2011, la commission municipale "Culture et relations internationales, Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes" a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par les associations culturelles.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les propositions émises par la commission spécialisée et d'autoriser le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2011 en sous-fonctions 30, 311, 312 et 313, nature 6574.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 3 abstentions : A. GHISLAT, C. BARDEAU, M. LEJEUNE.

P. BAUMANN, absent, ayant donné procuration à C. GERARDOT, ne prend également pas part au vote.

V. EPHRITKHINE, absente, ayant donné procuration à M. DOUX, ne prend également pas part au vote.

G. ANTOINE ne prend pas part au vote.

CULTURE
DEMANDES DE SUBVENTION 2011

30		311		312		313	
Service commun		Musique et danse		Arts plastiques		Théâtre	
ASSOCIATION	Montant proposé par la commission	ASSOCIATION	Montant proposé par la commission	ASSOCIATION	Montant proposé par la commission	ASSOCIATION	Montant proposé par la commission
Saint-Genès Association	3 000,00 €	APEM – Ecole de musique	35 000,00 €	Cercle des Arts	1 300,00 €	Compagnie Incognito	600,00 €
Amicale Ornithologique Nancy-Laxou et Environs	400,00 €	Avec Faridol	800,00 €	Académie Léon Tonnelier	150,00 €	Pièces détachées	1 200,00 €
Atelier de Dentelles Campiboviennes	150,00 €	Chœur Swing	1 200,00 €				
Comité des Fêtes du Champ-le-Bœuf	1 000,00 €	Dynamifasol	1 200,00 €				
De Fil en Aiguille	150,00 €						
Club Aquariophile du Champ-le-Bœuf	400,00 €						
Université de la Culture Permanente	300,00 €						
MONTANT TOTAL	5 400,00 €	MONTANT TOTAL	38 200,00 €	MONTANT TOTAL	1 450,00 €	MONTANT TOAL	1 800,00 €

QUESTION N° 8

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DES JUMELAGES ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE.

RAPPORTEUR : A-S ROY

EXPOSE DES MOTIFS :

Le 21 mars 2011, la commission municipale "Culture et relations internationales, Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes" a examiné les demandes de subventions déposées par les associations œuvrant en faveur des jumelages et de la solidarité internationale.

DELIBERATION :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE DE LAXOU (ACJL)	7 000 €
VIETNAMITIE	150 €
COMITE UNICEF 54	150 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions émises par la commission spécialisée et d'autoriser le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2011.

DEBAT :

Pour aider Anderamboukane, Monsieur Hertz propose que les bulbes qui sont jetés lors des campagnes de fleurissement soient donnés à l'Association du Comité de Jumelage pour une revente lors de manifestations laxoviennes, ce qui permettrait l'achat de semences.

M. Vautrin dit que les bulbes ne sont pas jetés, ils sont hibernés au centre technique, seuls sont jetés les bulbes qui ne sont plus en bon état.

Madame Chrisment demande des précisions sur l'association Vietnamié.

Madame Roy précise que cette association est laxovienne, mais qu'aucun jumelage n'est prévu avec le Vietnam.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

B. THOMAS et C. GERARDOT ne prennent pas part au vote.

P. BAUMANN, absent, ayant donné procuration à C. GERARDOT, ne prend également pas part au vote.

QUESTION N° 9

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS.

RAPPORTEUR : G. ANTOINE

EXPOSE DES MOTIFS :

Le 14 mars 2011, la commission municipale "Seniors-santé" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur des personnes âgées et des anciens combattants.

DELIBERATION :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Allo Maltraitance Personnes Agées (ALMA)	100 €
Association Combattants Prisonniers de Guerre Combattants Algérie Tunisie Maroc (ACPG - CATM)	500 €
Fédération Nationale Anciens Combattants Algérie (FNACA)	200 €
Foyer de l'Amitié	1 978 €
Réseau Gérontologique Gérard Cuny	488 €
Souvenir Français - Comité de Laxou	1 000 €
HARKIS 54 - Soldats de la France	100 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions émises par la commission spécialisée et d'autoriser le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2011, sous-fonction 61, nature 6574.

DEBAT :

Madame Chrisment fait remarquer que les montants de l'année dernière auraient pu être précisés.

Monsieur Antoine précise que les subventions ne sont pas allouées par comparaison des données des années passées.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

B. THOMAS ne prend pas part au vote.

QUESTION N° 10

OBJET : ADHESION A LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO) ET CREATION D'UN REFUGE LPO.

RAPPORTEUR : L. WIESER

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation de l'environnement, la Municipalité souhaite adhérer à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et créer un refuge LPO. A travers son expertise et son savoir-faire, la LPO Meurthe-et-Moselle accompagne la Ville de Laxou depuis plusieurs mois,

notamment pour le suivi de l'entretien et l'aménagement des espaces naturels, en vue de la création de "refuges LPO".

Le service municipal des espaces verts a réalisé notamment sur le Parc du Fond de Lavaux divers travaux : entretien sans herbicide, fauche tardive, plantation d'arbustes à baies, conservation des arbres morts, taille des fruitiers, pose de ruches, création d'un point d'eau, entretien des nichoirs, ... Ces travaux permettent de signer une convention "refuge LPO" pour les espaces cadastrés dont la liste est jointe avec le plan cadastral.

Le montant de la cotisation est de 843 € pour trois ans. Elle comprend les frais d'inscription, un diagnostic patrimonial du site, la réalisation d'un cahier des charges, ainsi qu'une animation annuelle auprès du public.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernant la création d'un refuge dans le Parc du Fond de Lavaux et sur les parcelles communales non exploitées en jardin dans ce secteur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte jointe en annexe de la convention.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2011.

DEBAT :

Monsieur Hayotte demande pourquoi ce projet présenté en commission d'urbanisme n'a pas été transmis de façon dématérialisé. Il s'inquiète du sort des batraciens et évoque le projet pédagogique sur la zone.

En ce qui concerne la convention, Madame Chrisment souhaiterait des précisions sur l'article 4.2 concernant l'affectation des sommes et dons en nature reçus par la Ville et sur l'article 8.1 relatif à la discrétion. Elle demande si la chasse des sangliers est interdite sur le secteur.

Madame Wieser prend note de la nouvelle demande de dématérialisation des documents. Elle la relaiera au service qui sera chargé de la télétransmission. Elle explique que l'école Pergaud s'est emparée d'un projet, mais que le contenu de celui-ci, même si l'école collabore avec les services techniques communaux, est du ressort de l'éducation nationale. Les batraciens ne serviront pas d'appâts aux oiseaux, ils ne viennent occuper les points d'eau qu'en période de reproduction.

Pour ce qui concerne les sangliers, les opérations de piégeages sont exclues des zones concernées. Enfin, en ce qui concerne les dons en nature, c'est la LPO qui s'engage à les affecter et à les utiliser, la discrétion se rapportant quant à elle aux informations techniques.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.



CONVENTION «REFUGE LPO» Personnes morales

Entre les soussignés :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux France, dont le siège est situé 8 rue du Docteur Pujos, BP 90263, 17305 Rochefort Cedex - représentée par Michel Métails en qualité de Directeur Général de la LPO, dument mandaté par le Président de l'Association Allain Bougrain Dubourg,

Le groupe local LPO Meurthe-et-Moselle, dont le siège est situé Maison de l'espace vert, parc Sainte-Marie, 54000 Nancy, représentée par Jean-Yves Moitrot en qualité de Délégué du groupe LPO, ci-après désignée par "la LPO Meurthe-et-Moselle",

Et

La Ville de Laxou, 3 avenue Paul Déroulède, 54520 Laxou, représentée par Laurent GARCIA, en qualité de Maire de Laxou, ci-après désignée par la Ville de Laxou.

Préambule

La LPO France et son réseau d'Associations Locales LPO développent des espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelés "Refuges LPO". C'est un agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité, tout en offrant à l'homme une meilleure qualité de vie.

Tout type d'espace public ou privé peut bénéficier de cet agrément lorsqu'il présente un potentiel d'accueil de la faune et de la flore sauvages. Par son adhésion volontaire à ce programme, la Ville de Laxou s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel, tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance, dans le strict respect de son droit de propriété.

La convention "Refuge LPO" représente un engagement actif de la Ville de Laxou à respecter la Charte des "Refuges LPO" (Cf. annexe 1), ce en étroite collaboration avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales LPO. Cette convention définit le cadre et les modalités de l'attribution de l'agrément "Refuge LPO" aux zones de nature de la Ville de Laxou qui en font la demande. La Ville de Laxou souhaite ainsi participer à l'effort collectif de protection de la nature, en menant des actions concrètes avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales LPO, pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage) sur ces zones de nature.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat

L'objet de la présente convention est la création d'un "Refuge LPO" sous convention Qualité sur le site de :

Parc du Fond de Lavaux

Dénomination des terrains ou zones de nature :

Propriété de la Ville de Laxou, pour une surface totale de 22 109 m² définie ci-après :

Adresse du Refuge : Chemin de la Goutte

Parcelles - Liste des parcelles en annexe

Commentaire particulier sur le Refuge : il est composé de 26 parcelles, dont le nombre pourra augmenter en fonction des opportunités d'acquisition.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature par toutes les parties concernées aux présentes.

En fonction de l'évolution du projet, les partenaires choisiront de la renouveler ou non. Ce renouvellement s'effectuera par le biais d'une nouvelle convention.

Article 3 : Engagements de la collectivité

La Ville de LAXOU s'engage, pour la durée de la convention, à :

3.1 - Charte des Refuges LPO

- > Mettre en place une démarche de progrès sur le refuge visant le respect de la Charte des "Refuges LPO" (référéncée en annexe 1) dans son intégralité, avant le fin de la durée de la convention.
- > Avertir la LPO France et/ou l'Association Locale LPO concernée lorsqu'elle rencontre des difficultés à respecter la Charte et appliquer ses recommandations.

3.2 – Plan de gestion

- > Respecter le plan de gestion proposé par l'Association Locale LPO à la Ville de Laxou. Ce plan de gestion fera l'objet d'un avenant à la présente convention, lorsqu'il aura été validé par les trois parties.
- > Le plan de gestion définit les axes permettant de favoriser la biodiversité sur les sites.
- > Lorsque des aménagements qui n'ont pas été prévus dans le plan de gestion sont envisagés, la Ville de Laxou consulte au préalable l'Association Locale LPO, qui émet son avis sur les modifications envisagées.

3.3 - Relations avec la Ville de Laxou, représentée par son Maire, et désignation d'un référent Refuge LPO

Les services de la Ville en charge des espaces verts sont désignés au sein de la Ville de Laxou comme référents "Refuge LPO" en charge de l'entretien et de la gestion du site. Ils seront les interlocuteurs privilégiés de l'Association Locale LPO et ont pour mission de veiller au respect de la Charte des "Refuge LPO" sur le site sus-désigné et d'assurer le suivi du cahier des charges proposé pour la gestion du "Refuge LPO".

La Ville de Laxou délivre à la LPO France et à l'Association Locale LPO les autorisations nécessaires pour entreprendre sur le site les actions dont elle a la responsabilité.

3.4 - Mise en place du Refuge LPO

- > Informer ses administrés de la création du "Refuge LPO"
- > Apposer les panneaux "Refuge LPO" sur le site.

Article 4 : Engagements de la LPO France

La LPO France s'engage, pour la durée de la convention, à :

4.1–La Cellule Conseil

- > Répondre par courrier électronique ou par téléphone aux sollicitations de la Ville de Laxou concernant toute question technique liée à la mise en place du plan de gestion ou à l'accueil et la connaissance de la faune et de la flore sauvages sur le "Refuge LPO".

4.2 Utilisation des fonds financiers et des dons en nature

- > Affecter l'intégralité des sommes et des dons en nature reçus par la Ville de Laxou au programme Refuge LPO.

4.3 – Information du public

- > Communiquer les coordonnées de la Ville de Laxou auprès des personnes (presse, autres collectivités, entreprises, ...) la sollicitant sur l'objet de la convention.

Article 5 : Engagements de l'Association Locale LPO

L'Association Locale LPO s'engage, pour la durée de la convention, à :

5.1 - Diagnostic patrimonial du site et rédaction d'un plan de gestion

- > Réaliser le diagnostic patrimonial de début de convention du site et remettre une proposition de plan de gestion intégrant un plan de valorisation faunistique et floristique.
- > Finaliser le plan de gestion avec la Ville de Laxou

5.2 - Relations avec la Ville de Laxou

- > Collaborer avec les services techniques de la Ville de Laxou, pour leur apporter ses compétences, ses connaissances et ses informations dans les domaines du génie écologique et de l'éducation à l'environnement, selon les propositions financières validées.
- > Rencontrer le(s) responsable(s) en charge du projet et des services techniques pour échanger sur l'application des engagements mutuels au moins une fois par an.
- > Délivrer à la Ville de LAXOU deux panneaux "Refuge LPO".

5.3 - Évaluation patrimoniale au terme de la convention

Il est convenu que l'Association Locale LPO réalise durant la dernière année de la convention, en 2014, une évaluation du "refuge LPO".

Cette évaluation donnera lieu à une nouvelle proposition technique, financière et éventuellement à la signature d'une nouvelle convention. Ce bilan de fin de convention permettra d'évaluer les évolutions consécutives à l'application du plan de gestion. Il conditionnera le renouvellement de l'agrément.

Article 6 : Modalités Financières

Le règlement s'effectuera à l'Association Locale LPO de Meurthe et Moselle et/ou la LPO France.

La collectivité s'engage à effectuer le versement de la façon suivante :

LPO France : paiement et cotisation : 153 €
+ deux panneaux modèle Dibond 40/60 par panneau : 135 €

LPO Meurthe-et-Moselle : diagnostic patrimonial : 150 €
+ animation grand public une fois par an, sur 3 ans : 270 €

Le règlement interviendra dans les délais administratifs en vigueur, par virement administratif sur le compte :

Pour la LPO de Meurthe-et-Moselle

BANQUE : Crédit Mutuel

Code banque : 10278

Code guichet : 04002

N° compte : 000020321901

Clé RIB : 39

Pour la LPO France

BANQUE : Caisse des Dépôts et Consignations

Code banque : 40031

Code guichet : 00001

N°Compte : 0000136479W

Clé RIB : 18

Article 7 : Obligation en matière de communication

La Ville de Laxou devra présenter à la LPO France ou à l'Association Locale LPO, pour accord et bon à tirer, tout support mentionnant les références des "Refuges LPO" et ayant trait au seul objet de la présente.

La Ligue de Protection des Oiseaux s'engage à ne pas utiliser les références du programme et de la LPO (nom complet, logo, sigle) en dehors du cadre convenu et à l'issue de la durée de la convention. Toute communication précisera que l'agrément n'est valable que pour le(s) site(s) référencé(s) à l'article 1 et pour une durée déterminée.

Article 8 : Responsabilités des trois parties

8.1 – Discrétion

Les trois parties s'engagent mutuellement à la discrétion pour l'ensemble des informations dont elles ont eu connaissance pour la réalisation de la convention.

8.2 - Responsabilité civile

Les partenaires font leur affaire personnelle de l'assurance responsabilité civile liée à la convention. La LPO France et son réseau d'Associations Locales LPO ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables, en cas de dégâts, accidents ou nuisances survenus à la suite d'aménagements, d'activités ou d'un défaut d'apposition de signalétique sur le site du "Refuge LPO".

Article 9 : Litiges

En cas de différent grave et avant toute procédure de résiliation, les trois parties conviennent d'engager une concertation afin de déterminer et d'acter un compromis. Si la concertation ne permet pas d'aboutir à un compromis, les trois parties feront appel au tribunal compétant, lequel pour la Ville de Laxou est le Tribunal Administratif de Nancy.

Article 10 : Résiliation

Au-delà des dispositions des autres articles, la présente convention pourra être résiliée par l'une des parties dans un délai de préavis de six mois, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception précisant les motifs de la résiliation.

Aucune compensation pécuniaire ne sera demandée ni acceptée par l'une ou l'autre des trois parties.

La résiliation entraîne automatiquement l'exclusion du réseau des "Refuges LPO"

En cas de résiliation des présentes, les sommes (précisées dans l'article 6) versées à la LPO France et à son réseau d'Associations Locales LPO seront conservées par celle-ci, sauf en cas de manquement à ses obligations de l'une des deux parties.

Fait à Laxou, le

Signé et paraphé en trois exemplaires, dont un est destiné à la Ville de Laxou, un à l'Association Locale LPO et un à la LPO France.

Le Maire de LAXOU
Laurent GARCIA

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

Président Association Locale LPO

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

Allain BOUGRAIN DUBOURG
Président LPO France

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

LA CHARTE DES REFUGES LPO

En créant un Refuge LPO, la Ville de Laxou s'engage moralement à préserver la nature, améliorer la biodiversité sur son Refuge et à respecter les principes suivants :

PRINCIPE 1 : Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages

- En protégeant les oiseaux et la nature en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface du Refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans la région, résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

PRINCIPE 2 : Renoncer aux produits chimiques

- En adoptant un mode de gestion écologique du Refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques, si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc) pour les plantes exigeantes, comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

PRINCIPE 3 : Réduire l'impact sur l'environnement

- En adoptant des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant les déchets ménagers.

PRINCIPE 4 : Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

- En s'engageant à ne pas chasser dans le Refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à l'initiative de la Ville de Laxou et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

Note : La création du Refuge LPO ne remet pas en cause les droits sur la propriété de la Ville de Laxou, qui conserve toujours la libre et entière disposition de son bien et la jouissance de celui-ci.

QUESTION N° 11

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS CADASTRES EN SECTIONS AE N° 299, AL N° 17 ET AM N° 455.

RAPPORTEUR : G. ANTOINE

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre d'une succession, les héritiers proposent des cessions au profit de la Commune :

- Le terrain cadastré en section AE n° 299, lieu dit "Derrière Sainte Anne".
Ce terrain, d'une superficie de 1 604 m² se situe en zone 1NA du Plan d'Occupation des Sols.
Il a été évalué par l'Inspecteur des Domaines à 64 000 €.
Les héritiers proposent de le céder à la Commune au prix fixé par France Domaine, soit 64 000 €.
- Le terrain cadastré en section AL, n° 17, situé rue de la Tarrère.
Ce terrain, d'une superficie de 1 270 m², se situe en zone ND du Plan d'Occupation des Sols.
Il a été évalué par l'Inspecteur des Domaines à 15 500 €.
Les héritiers proposent de le céder à la Commune au prix fixé par France Domaine, soit 15 500 €.
- Le terrain cadastré en section AM n° 455, situé rue de la Tarrère.
Ce terrain, d'une superficie de 380 m², se situe en zone ND du Plan d'Occupation des Sols.
Il a été évalué par l'Inspecteur des Domaines à 4 200 €.
Les héritiers proposent de le céder à la Commune pour 5 700 €.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de ces terrains dans les conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à régler les frais consécutifs à l'élaboration des actes.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2011.

DEBAT :

Madame Chrisment demande si la Commune a des projets surtout «Derrière Sainte -Anne».

Monsieur Antoine précise que des réflexions sont menées, mais souligne que de telles acquisitions permettent d'exercer des contrôles sur l'urbanisation suivant une stratégie d'orientation. Il sera de nouveau question de ces projets à l'occasion des aménagements particuliers dans l'élaboration du PLU. Il faut distinguer les différentes missions lancées pour certains projets, selon que la Ville est propriétaire du terrain ou pas.

Madame Chrisment demande si le projet concernant l'impasse du Colonel Moll a été abandonné.

Monsieur Antoine l'informe que d'ici un mois une ossature pourrait prendre forme et qu'elle sera transmise aux instances associées.

Pour ce qui concerne le devenir du site «Saint-Joseph» la zone « équipements publics » pour ce secteur sera abandonnée. Ainsi, l'étude d'un futur aménagement intègre tout l'environnement et pour ce faire, il est nécessaire de recourir à un architecte-urbaniste, ainsi qu'à l'Agence d'Urbanisme et à la Communauté Urbaine.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité. _____

QUESTION N° 12

OBJET : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE - PRESENTATION DES PROJETS DE LA 1^{ère} SESSION 2011.

RAPPORTEUR : Y. PINON

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre des projets présentés au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération nancéienne, dont font partie les quartiers du Champ-le-Bœuf et des Provinces, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son agrément sur les projets présentés dans les tableaux joints à la présente. Ces projets sont nombreux en raison de la participation de la Commune aux animations " Plateau de Haye ", pour lesquelles un certain nombre d'associations du quartier du Champ-le-Bœuf entrent dans les critères du CUCS, pour le financement de leurs actions.

QUARTIER DU CHAMP-LE-BŒUF

- Commune de Laxou	3 projets
- Jeunes et Cité	4 projets
- ESAF 54	5 projets

QUARTIER DES PROVINCES

- Commune de Laxou	1 projet
- Jeunes et Cité	4 projets
- Régie de quartier Laxou Provinces	2 projets
- Si l'on se parlait	4 projets

AUTRES ASSOCIATIONS

- APC (Association Perspectives et Compétences)	1 projet
- CLES (Centre Lorrain d'Education par le Sport)	1 projet
- Société Id'ées Intérim C	2 projets
- GNAV	1 projet
- NJP (Nancy Jazz Pulsation)	1 projet
- APEM	1 projet

DOSSIERS "PLATEAU DE HAYE" DEPOSES AU TITRE DES COMMUNES DONT LES PROJETS PEUVENT ETRE REALISES PAR DES ASSOCIATIONS

- Association des Utilisateurs du Centre Social La Clairière	4 projets
- Amitié Tsiganes	1 projet
- ASAE Francas	4 projets
- Caraïb Nancy	2 projets
- CLES	1 projet
- Centre de Ressources sur l'Illettrisme de Meurthe-et-Moselle	2 projets
- Commune de Nancy	1 projet
- Confédération Générale du Logement 54	1 projet
- Culture Libre	1 projet
- Groupe de Réflexion, d'échange et de création d'outils pédagogiques	1 projet
- MJC du Haut du Lièvre	7 projets
- Association des Petits Débrouillards de Lorraine	1 projet
- Le Buisson Ardent	1 projet
- SLUC Nancy Basket Association	1 projet
- La Mazurka du Sang Noir	1 projet
- ULMJC de Nancy	1 projet
- Commune de Maxéville	1 projet

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'ensemble des projets qui ont reçu un avis favorable unanime de la commission spécialisée, réunie le 14 mars 2011,
- d'approuver la participation financière de la Commune dans les projets présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- d'autoriser le mandatement des subventions par certificat administratif en deux versements : le premier à hauteur de 50 % de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes susceptibles de participer au financement de ces projets.

DEBAT :

Monsieur Pinon présente un exposé sur le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Monsieur le Maire remercie les organismes et structures qui défendent leur projet.

Monsieur Hertz remercie Monsieur Pinon, en référence à la réunion de la commission « Politique de la Ville », et estime qu'il n'a pas le sentiment d'avoir exercé quelque blocage que ce soit. Il le remercie des conditions de travail en toute objectivité.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

A. GHISLAT et C. GERARDOT ne prennent pas part au vote.

P. BAUMANN, absent, ayant donné procuration à C. GERARDOT, ne prend également pas part au vote.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, AN QUE DESSUS.